



Congés cause changement de patron

Par **muller39**, le **22/06/2011** à **13:48**

Bonjour, mon patron a vendu son magasin et je dois solder mes congés avant la reprise du nouveau propriétaire qui me garde. C'est ce que mon patron peut me donner mes congés durant les 15 jours de fermeture prévus pour faire la transaction. Il me les donner avant cordialement.

Par **Cornil**, le **26/06/2011** à **23:51**

Bonsoir muller39
La vente du magasin ne change rien sur tes droits à congés, le contrat continue avec le nouvel employeur en reprenant les droits. Rien n'impose au salarié du fait de cette vente de liquider ses congés avant. Ce sont les règles normales qui s'appliquent : l'employeur peut t'imposer des congés payés sous réserve de respecter un mois de délai de prévenance avant le début de ceux-ci. Mais avec ton accord, tout est possible. Bon courage et bonne chance.